

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 13 juin 2018

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs, Marc Rivard conseiller et président, Madame Annick Voyer citoyenne, Jean Monfet citoyen, Jean Genest citoyen et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire. Monsieur Denis Godin est absent lors de cette assemblée

L'ordre du jour est proposé par : Jean Genest

- Le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2018 est adopté tel que rédigé;

1. Demande de dérogation mineur pour la construction d'un garage avec une hauteur de mur à 12';

Une demande est déposée par le propriétaire pour la construction d'un garage dérogeant de l'article 7.2.4-3^o afin de permettre des murs d'une hauteur de 12' au lieu de 9' tel que la hauteur du rez-de-chaussée du bâtiment principal. Cet article s'applique uniquement pour le périmètre urbain.

Le propriétaire demande des murs de 12' afin d'installer une porte de 10' de haut pour y entrer son bateau. Depuis février 2018 la réglementation ne permet plus ce type de garage à l'intérieur du périmètre urbain. Notez que le garage sera au fond du terrain et que le terrain est en surbaisse à cet endroit. De plus la partie arrière du terrain est adjacente à la voie ferrée et à la zone industriel I-102.

Le comité n'est pas unanime sur la recommandation au conseil. Mais sont d'accord pour retravailler la réglementation.

2. Varia

Le président du comité demande à ce qu'une étude ou des recherches soient faites pour l'application d'un PIIA (plan d'intégration et implantation architecturale) afin d'adopter un tel règlement sur certaine partie du territoire. Les membres du comité sont majoritairement favorables à cette proposition.

- Levée de l'assemblée proposée par Marc Rivard à 19h45

Président

Secrétaire